

17 décembre 2015 (19h15)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce jeudi 17 décembre 2015, à 19h15, à la salle de réunion du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé et MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présentes : la directrice générale et greffière, Me Isabelle François et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil dans le délai imparti.

2015-12-411 Règlement numéro 246 décrétant un règlement fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2016 / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 246 afin de décréter un règlement fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2016* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-412 Règlement numéro 247 décrétant un règlement fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2016 / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

17 décembre 2015 (19h15)

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 247 afin de décréter un règlement fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2016* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-413 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 461 (1341-1347, Avenue Saint-Paul)

Considérant qu'un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

Considérant qu'à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard de l'immeuble suivant :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 461 situé au 1341-1347, Avenue Saint-Paul pour une indemnité de 321 000 \$ selon le document signé par les propriétaires le 5 décembre 2015.

Il est également résolu d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-414 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 436 (1461, Avenue Saint-Paul)

Considérant qu'un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

17 décembre 2015 (19h15)

Considérant qu'à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard de l'immeuble suivant :

Il est proposé par : **Jean-Claude Fortin**

Et résolu que la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 436 situé au 1461, Avenue Saint-Paul pour une indemnité de 210 000 \$ selon le document signé par les propriétaires le 15 décembre 2015.

Il est également résolu d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-415 Désignation à la direction générale adjointe

Considérant que Mme Isabelle François, greffière et directrice générale adjointe a été nommé directrice générale en date du 11 décembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par : **Jacques Auger**

Et résolu que Mme Micheline Quilès, trésorière, soit et est nommée, directrice générale adjointe à compter de ce jour, afin de remplacer au besoin la directrice générale en cas d'absence de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Isabelle François
Directrice générale et
Greffière

Guy Benjamin
Maire

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-12-413, 2015-12-414, 2015-12-415.

Micheline Quilès
Trésorière